

cat

CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE



**sams**

STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT  
MEDICO-SOCIAL

Sortir  
de chez soi  
pour mieux vivre  
à domicile



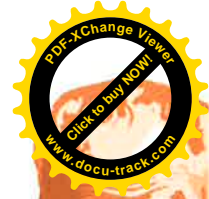
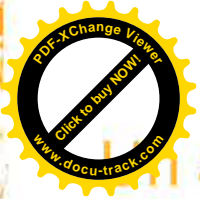
# Quelles sont les prestations proposées ?

Les CAT offrent des possibilités d'accompagnement souples et diversifiées, adaptées aux besoins des usagers pour une demi-journée, une journée entière et, selon les institutions, pour une nuit ou durant le week-end. L'accueil est en principe limité à : 48 heures de suite maximum de présence, toutes prestations confondues, maximum 5 journées par semaine, maximum 3 nuits par semaine. Les horaires dépendent de chaque CAT. Ils sont fréquemment proposés entre 9 h - 9 h 30 et 17 h - 17 h 30.

De manière générique, on y trouve :

- des animations socio-culturelles, notamment avec des activités diverses telles que jeux, sorties à des spectacles, gymnastique, lectures, confection de repas, informatique, etc. ;
- des repas en commun (midi/soir), collation, possibilité de sieste ou d'accueil pour la nuit ;
- des soins ambulatoires (soins d'hygiène, pansement, soins de base psychiatriques et psychogériatriques, accompagnement pour le suivi du traitement médicamenteux, etc.) ;
- des prestations spécifiques telles que coiffure, manucure, physiothérapie, etc.





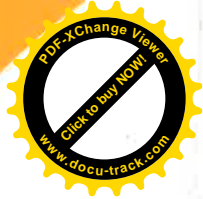
# Un accueil adapté à vos besoins, la sécurité en plus

Vos besoins en accompagnement sont évalués par les responsables du CAT. L'évaluation tient compte de votre situation, de votre projet de vie à domicile, mais aussi de vos proches aidants et du CMS (Centre médico-social) si vous y avez recours.

Les prestations sont assurées par des professionnels qualifiés. À vos côtés pour vous accompagner, ils tiennent compte des besoins individuels et garantissent un standard de qualité élevé.

## ➤ Bon à savoir

**Les CAT qui disposent d'un service de transport peuvent passer vous chercher à domicile et vous ramener en fin de journée, selon l'évaluation faite de votre besoin d'aide.**



**cat**

CENTRES D'ACCUEIL TEMPORAIRE

# Où trouver un CAT près de chez soi ?

Il existe une soixantaine de Centres d'accueil temporaire répartis dans tout le canton de Vaud. Pour connaître l'adresse de celui qui est le plus proche de chez vous, adressez-vous :

- au bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) de votre région ;
- au Centre médico-social (CMS) de votre quartier ou de votre région ;
- à votre médecin traitant qui peut également vous renseigner de manière détaillée ;
- auprès des associations faitières **avdems.ch**, **federems.ch** et **fhv.ch**.

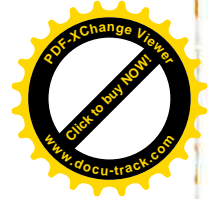
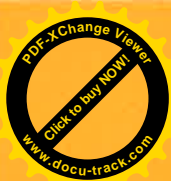
Enfin, le site Internet du SASH offre des réponses à vos questions générales : **[www.vd.ch/cat](http://www.vd.ch/cat)**



## SASH

Service des assurances sociales et de l'hébergement  
Bâtiment administratif de la Pontaise  
Av. des Casernes 2 • 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 51 50  
**[info.sash@vd.ch](mailto:info.sash@vd.ch)** • **[www.vd.ch/cat](http://www.vd.ch/cat)**

Flyer réalisé avec la collaboration de l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), la Fédération patronale des EMS vaudois (FEDEREMS) et la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV).



# Un maillon essentiel de la chaîne de maintien à domicile

Les Centres d'accueil temporaire (CAT) font partie des structures d'accompagnement médico-social vaudois. Ces centres permettent d'accueillir en journée, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes âgées vivant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement.

Les professionnels de l'accueil médico-social des CAT peuvent répondre aux difficultés posées par des troubles physiques modérés à sévères ou des troubles cognitifs légers à modérés.

En fréquentant régulièrement les CAT, les usagers et leurs familles, réalisent qu'il est possible de conserver leur autonomie. Ils peuvent continuer à vivre chez eux, tout en profitant d'une vie sociale animée pour lutter contre la solitude et l'isolement, bénéficier d'accompagnement, de soins réguliers et d'un suivi socio-médical.

Cette offre favorise le maintien à domicile. En prenant le relais des proches aidants, les CAT contribuent durablement à une meilleure qualité de vie des personnes âgées dépendantes et de leurs familles.

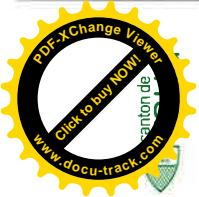


# Combien coûte l'accueil dans un CAT ?

Une participation forfaitaire aux prestations sociales, hôtelières et de loisir (ou de divertissement), est à la charge du bénéficiaire, ainsi que pour le transport si celui-ci est réalisé par l'institution d'accueil.

Les coûts des prestations varient en fonction du type de prise en charge, c'est pourquoi vous trouverez **en annexe les tarifs détaillés des prestations des CAT.**

**Pour les bénéficiaires des prestations complémentaires (PC AVS/AI), seul le repas est facturé, soit CHF 15.- pour le repas du midi et CHF 10.- pour le repas du soir. Le tarif de nuit est réduit à CHF 15.-.**



# Tarifs des Centres d'accueil temporaire (CAT) du canton de Vaud à charge des usagers et des régimes sociaux (en francs)



CATÉGORIE DE PRESTATION	NOM DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF À CHARGE DE L'USAGER	MONTANT PRIS EN CHARGE PAR LES PCG	SOLDE À CHARGE DE L'USAGER
REPAS	R1	Repas de midi uniquement	15.00	-	15.00
	R2	Repas du soir uniquement	10.00	-	10.00
MODULE DE PRISE EN CHARGE ET COMBINAISONS DE MODULES ET DE REPAS	M1	Module de 4 heures du matin, sans repas	5.00	5.00	-
	M2	Module de 4 heures de l'après-midi, sans repas	5.00	5.00	-
	M3	Module de 4 heures du soir, sans repas	5.00	5.00	-
	M4	Demi-journée (matin) / y compris repas de midi (M1 + R1)	20.00	5.00	15.00
	M5	Demi-journée (après-midi) / y compris repas midi (M2 + R1)	20.00	5.00	15.00
	M6	Demi-journée (soir) / y compris repas du soir (M3 + R2)	15.00	5.00	10.00
	M7**	Journée courte (midi) / y compris repas de midi (M1 + M2 + R1)	25.00	10.00	15.00
	M8**	Journée courte (soir) / y compris repas du soir (M2 + M3 + R2)	20.00	10.00	10.00
	M9**	Journée longue / y compris deux repas (midi et soir) (M1 + M2 + M3 + R1 + R2)	35.00	10.00	25.00
NUIT	N	Nuit, y compris petit déjeuner, sans repas du soir	25.00	10.00	15.00
TRANSPORTS*	T1	Transport aller-retour dans un rayon inférieur ou égal à 5 km	9.20	9.20	-
	T2	Transport aller-retour dans un rayon supérieur à 5 km	18.40	18.40	-

\* Un aller simple compte comme 1/2 prestation et donne lieu à la moitié de la facturation prévue pour la prestation complète.

Les prestations transports T1 et T2 sont réservés aux déplacements reliés au domicile de l'usager. Les transports liés aux activités organisées par le CAT sont exclus.

\*\* Si l'usager consomme son propre repas ou que ce repas est organisé par le CAT à l'extérieur (p.ex. restaurant), le CAT peut déduire le tarif standard du repas de la facture de l'usager.

Sous condition de cette déduction, le prix coûtant à l'usager peut être facturé (ticket du restaurant).